



EUROPE PATRIMOINE JANVIER 2026



Durée d'investissement conseillée
12 ans (hors cas de Remboursement
Anticipé Automatique)



Période de Commercialisation
du 9 octobre 2025 (inclus) au 9 janvier 2026 (inclus)

- **TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE** de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et une protection du Capital à la Date d'Échéance⁽²⁾ ou en cas de Remboursement Anticipé Automatique, ci-après le « Titre » ou le « Produit ».
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 9 octobre 2025 (inclus) au 9 janvier 2026 (inclus). Une fois le Montant de l'Émission atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du Produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 9 janvier 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 12 ans (hors Remboursement Anticipé Automatique).
En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'investisseur prend un risque de perte en Capital non mesurable à priori.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type taux.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERin »)⁽³⁾.
- **ISIN** : FR0014012WB1
- **PRODUIT ÉMIS PAR JPMORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC⁽⁴⁾** (l' « **Émetteur** ») bénéficiant d'une garantie donnée par JPMorgan Chase & Co.⁽⁵⁾ (le « **Garant** ») de la formule et des sommes dues au titre du Produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France.

equitim.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en Capital non mesurable a priori si les Titres sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

⁽³⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽⁴⁾ Société à responsabilité limitée incorporée dans l'Etat du Delaware, États-Unis.

⁽⁵⁾ Notation par Standard & Poor's / Fitch / Moody's : A / AA- / A1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 23 septembre 2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au Produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « **Capital** » et « **Capital Initial** » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des Titres soit 1 000 EUR multiplié par le nombre de Titres. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel (« **TRA** ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) ou nets de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre la fin de la Période de Commercialisation (9 janvier 2026) et la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ concernée ou la Date d'Échéance⁽¹⁾ selon les cas. En cas de vente du Titre avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le TRA effectif peut être supérieur ou inférieur au TRA indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en Capital partielle ou totale. Les avantages du Titre profitent aux seuls investisseurs qui conservent le Produit jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ effective ou la Date d'Échéance⁽¹⁾.

Pour un investissement dans le Produit, vous êtes exposé pour une durée de 1 à 12 années à l'évolution du Taux EURIBOR 12 mois (code Bloomberg : EUR012M Index; disponible sur le site: <https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUR8Y/>)⁽³⁾. Le rendement du Produit dépend de l'évolution du Taux EURIBOR 12 mois.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé automatique à hauteur du Capital Initial, activable automatiquement à partir de la fin de l'année 1 jusqu'à la fin de l'année 11 si à une Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 1,80% (le « **Remboursement Anticipé Automatique** »).

... avec un coupon inconditionnel de 6,00%⁽²⁾ versé à la Date de Paiement du Coupon Inconditionnel⁽¹⁾, à l'issue de l'année 1 quel que soit le niveau de clôture du Taux EURIBOR 12 mois (le « **Coupon Inconditionnel** »).

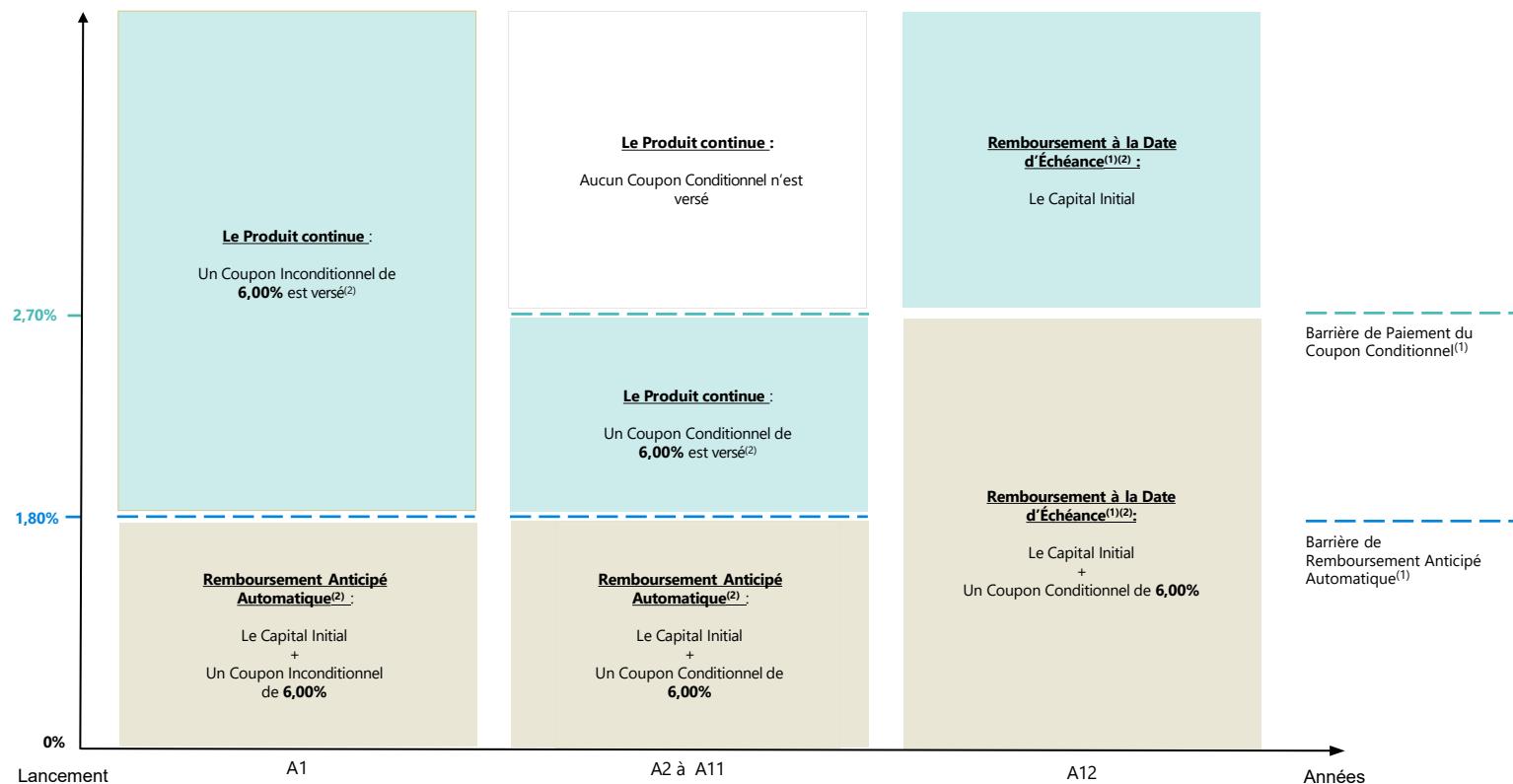
... avec un coupon conditionnel plafonné à 6,00%⁽²⁾ à partir de l'année 2, si à une Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,70% (le « **Coupon Conditionnel** »).

Le Capital est garanti⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, quelle que soit l'évolution du Taux EURIBOR 12 mois à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le Produit avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ (hors défaut de paiement et/ou de faillite de l'Émetteur et hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution du Garant), hors frais applicables au cadre d'investissement, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Les Titres peuvent être proposés comme des actifs représentatifs d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin). La présente brochure décrit les caractéristiques du Produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce Produit est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Niveau du Taux EURIBOR
12 mois



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

(3) Voir page 7 pour plus d'informations sur le Taux EURIBOR 12 mois.

■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À la fin de l'année 1, à la Date de Paiement du Coupon Inconditionnel⁽¹⁾, le Produit verse **un Coupon Inconditionnel de 6,00%**⁽²⁾.
- À chaque Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ et à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ de la fin de l'année 2 à l'année 12, l'investisseur peut recevoir⁽²⁾ **un Coupon Conditionnel de 6,00%** dès lors que le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,70%.
- De la fin de l'année 1 jusqu'à la fin de l'année 11, si à l'une des Dates de Constatation Annuelle correspondantes⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 1,80%, **un mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est activé** et l'investisseur récupère⁽²⁾ alors son Capital Initial majoré du Coupon Conditionnel de 6,00% dû au titre de l'année écoulée.
- À la Date d'Échéance⁽¹⁾, si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été activé précédemment, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le Produit avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ et qu'à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 2,70%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ **le Capital Initial majoré d'un Coupon Conditionnel de 6,00%** au titre de l'année 12.
- À la Date d'Échéance⁽¹⁾, si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été activé précédemment et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le Produit avant la Date d'Échéance⁽¹⁾, ce dernier bénéficie du remboursement de son **Capital Initial**⁽²⁾, quelle que soit l'évolution du Taux EURIBOR 12 mois à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (hors défaut de paiement et/ou de faillite de l'Émetteur et hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution du Garant).

INCONVÉNIENTS

- **Le Produit présente un risque de perte partielle ou totale du Capital en cours de vie** (en cas de revente des Titres avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾). En cas de revente des Titres avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en Capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾.
- Dès que le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est activé, l'investisseur ne bénéficie plus des Coupons Conditionnels pour les années restantes.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 années.
- Si, à chaque Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ de la fin de l'année 2 à 12, le Taux EURIBOR 12 mois est strictement supérieur à 2,70%, le Produit ne versera aucun Coupon Conditionnel ni en cours de vie ni à la Date d'Échéance⁽¹⁾ du Produit.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et au risque de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- Le Produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul Taux EURIBOR 12 mois.
- Le Produit est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du Produit.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

■ PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce Titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le Titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base disponible à l'adresse : <https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2541309>.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base.

Ces risques sont notamment :

- **Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du Capital Initial.
- **Risque de marché :** Le Produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de niveau (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant avoir des conséquences sur le montant des Coupons Conditionnels perçus par l'investisseur.
- **Risque de liquidité :** Ce Produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du Produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le Produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du Capital Initial.
- **Risque lié au Sous-jacent :** Les mécanismes de remboursement et de versement des Coupons Conditionnels sont liés à l'évolution du niveau du Taux EURIBOR 12 mois.
- **Risque découlant de la nature du support :** En cas de revente du Produit avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de Remboursement Anticipé Automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du Produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en Capital partielle ou totale. Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risque lié à l'inflation :** Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du Produit, le rendement « réel » du Produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.
- **Risque de conflit d'intérêts :** L'Agent de Calcul du Produit est J.P. Morgan Securities plc. Il existe donc un conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne les Titres, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les Titres. Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL

À la fin de l'année 1, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Paiement du Coupon Inconditionnel⁽¹⁾ :

Un **Coupon Inconditionnel** de 6,00% au titre de l'année 1

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

De l'année 2 à 12, à chaque Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ correspondante, on observe le niveau de clôture du Taux EURIBOR 12 mois :

Cas défavorable : Si le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau strictement supérieur à 2,70%, l'investisseur ne reçoit aucun Coupon Conditionnel au titre de l'année observée.

Cas favorable : Si le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,70%, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date de Paiement du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ correspondante :

Un **Coupon Conditionnel** de 6,00% au titre de l'année écoulée

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ à partir de la fin de l'année 1 jusqu'à la fin de l'année 11, on observe le niveau de clôture du Taux EURIBOR 12 mois :

Si, à une Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 1,80%, le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

Le Capital Initial
+
Le Coupon Conditionnel de 6,00% dû au titre de l'année écoulée
(Soit un TRA net compris entre 0,08%⁽³⁾ et 4,93%⁽³⁾)

Sinon, si le Taux EURIBOR 12 mois est strictement supérieur à 1,80%, le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est pas activé et le **Produit continue**.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE⁽¹⁾

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique préalable, on observe le niveau de clôture du Taux EURIBOR 12 mois :

Cas défavorable : Si le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau strictement supérieur à 2,70%, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
(Soit un TRA net minimum de -0,49%⁽³⁾)

Cas favorable : Si le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,70%, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
+
Le Coupon Conditionnel de 6,00% dû au titre de l'année écoulée
(Soit un TRA net compris entre -0,01%⁽³⁾ et 4,93%⁽³⁾)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et net de droits de garde dans le cas de compte-titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Taux EURIBOR 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul du TRA net.

■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Produit. Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du Taux EURIBOR 12 mois et du Produit.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : NIVEAU HAUSSIER JUSQU'À LA DATE D'ÉCHÉANCE⁽¹⁾ DU PRODUIT

À la fin de l'année 1, à la Date de Paiement du Coupon Inconditionnel⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ un Coupon Inconditionnel de 6,00%.

À la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ de l'année 2, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,70% mais strictement supérieur à 1,80% (2,30% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors un Coupon Conditionnel de 6,00% au titre de l'année 2 mais le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est pas activé.

À chaque Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ de l'année 3 à 11, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau strictement supérieur à 2,70%. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé, le Produit continue et aucun Coupon Conditionnel n'est versé.

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau strictement supérieur à 2,70% (4,50% dans cet exemple). L'investisseur récupère⁽²⁾ alors le Capital Initial uniquement.

Ce qui correspond à un TRA net de 0,04%⁽³⁾.

SCÉNARIO MEDIAN : NIVEAU BAISSIER À LA DATE D'ÉCHÉANCE⁽¹⁾ DU PRODUIT

À la fin de l'année 1, à la Date de Paiement du Coupon Inconditionnel⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ un Coupon Inconditionnel de 6,00%.

À la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ de l'année 2, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau strictement supérieur à 2,70%. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé, le Produit continue et aucun Coupon Conditionnel n'est versé.

À la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ de l'année 3, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,70% mais strictement supérieur à 1,80% (2,60% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors un Coupon Conditionnel de 6,00% au titre de l'année 3 mais le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est pas activé.

À chaque Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ de l'année 4 à l'année 11, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau strictement supérieur à 2,70%. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé, le Produit continue et aucun Coupon Conditionnel n'est versé.

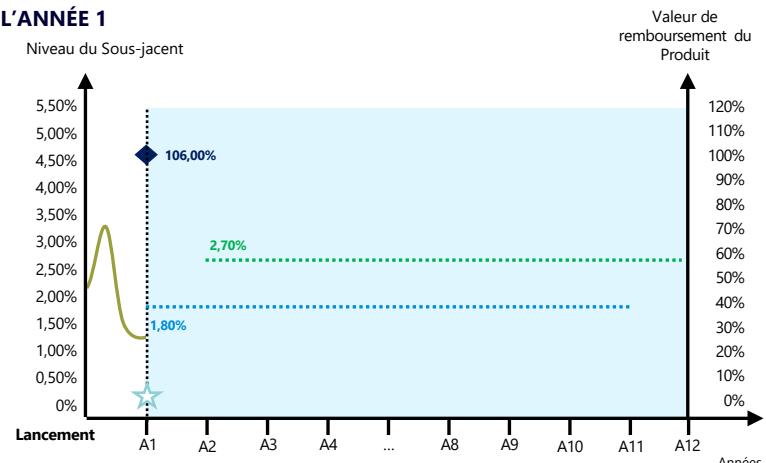
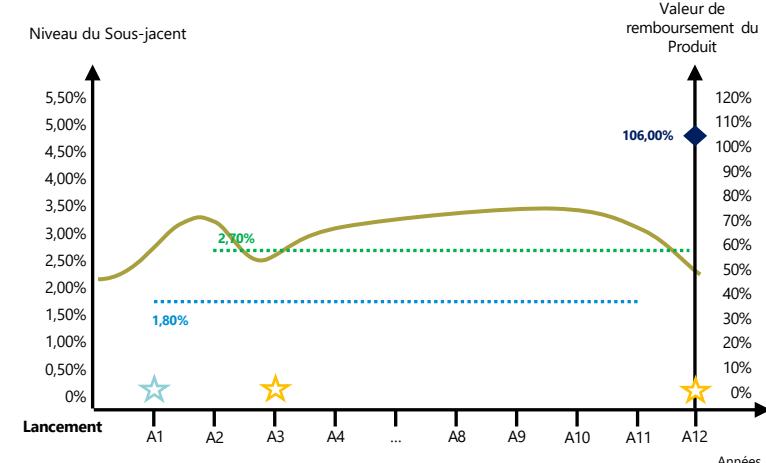
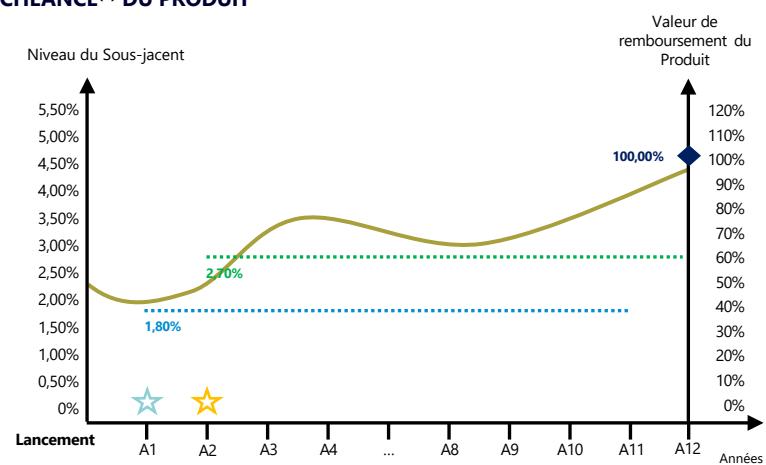
À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,70% (2,00% dans cet exemple). L'investisseur récupère⁽²⁾ alors son Capital Initial majoré d'un Coupon Conditionnel de 6,00% au titre de l'année 12.

Ce qui correspond à un TRA net de 0,51%⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE : NIVEAU FORTEMENT BAISSIER À L'ISSUE DE L'ANNÉE 1

Dès la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ de l'année 1, le Taux EURIBOR 12 mois clôture à un niveau inférieur ou égal à 1,80% (1,50% dans cet exemple). Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est activé. L'investisseur récupère⁽²⁾ alors son Capital Initial majoré du Coupon Inconditionnel de 6,00% au titre de l'année 1.

Ce qui correspond à un TRA net de 4,90%⁽³⁾.



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et net de droits de garde dans le cas de compte-titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Taux EURIBOR 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul du TRA net.

■ ZOOM SUR LE TAUX EURIBOR 12 MOIS

Publié pour la première fois le 30 décembre 1998, quelques jours avant l'introduction de l'euro, l'Euribor® est un taux de référence du marché monétaire en euros calculé pour cinq échéances : une semaine, un mois, trois mois, six mois et douze mois.

L'EURIBOR 12 mois est le taux auquel les établissements de crédit des pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange, actuels et anciens, pourraient obtenir des fonds en euro sur le marché monétaire non sécurisé d'échéance 12 mois.

Il est administré par l'Institut Européen des Marchés Monétaires (EMMI) et est calculé sur la base de 360 jours.

Son calcul est effectué sur la base de transactions provenant d'un « panel de banque » contributrices.

Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul ainsi que le « panel de banque », veuillez consulter : <https://www.emmi-benchmarks.eu/benchmarks/euribor/>.

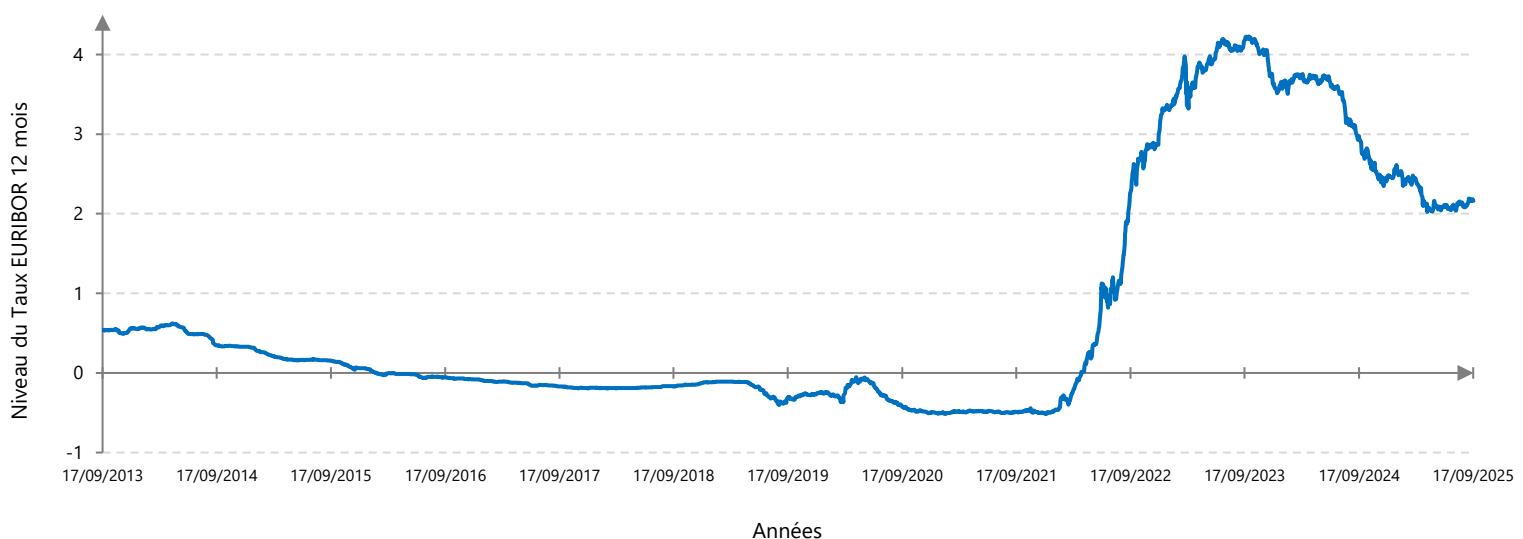
Source : Equitim, le 19 septembre 2025

■ OÙ RETROUVER LE TAUX EURIBOR 12 MOIS

Pour plus d'informations sur la valeur du Taux EURIBOR 12 mois, veuillez consulter le site : <https://www.euribor-rates.eu/fr/taux-euribor-actuels/4/euribor-taux-12-mois/>.

■ ÉVOLUTION DU TAUX EURIBOR 12 MOIS ENTRE LE 17/09/2013 ET LE 17/09/2025

LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉ SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÉRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Bloomberg, le 19 septembre 2025

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Emetteur et le Garant n'assument pas de responsabilité à cet égard, et n'assument pas de responsabilité quant à la légalité de l'obtention des informations par une source externe. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre complexe de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres avant la Date d'Echéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique) et une protection du Capital à la Date d'Echéance ou en cas de Remboursement Anticipé Automatique.

Émetteur : JPMorgan Chase Financial Company LLC

Garant de la formule et des sommes dues : JPMorgan Chase & Co.⁽¹⁾

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Sous-jacent : Le Taux EURIBOR 12 mois (code Bloomberg : EUR012M Index; disponible sur le site: <https://www.euribor-rates.eu/fr/taux-euribor-actuels/4/euribor-taux-12-mois/>).

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'Émission : 30 000 000 EUR

Valeur Nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre.

Date d'Émission : 09 janvier 2026

Prix d'Émission : 100% de la Valeur Nominale.

Période de Commercialisation : du 9 octobre 2025 (inclus) au 9 janvier 2026 (inclus). Une fois le Montant de l'Émission atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du Produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 9 janvier 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du Capital : Capital garanti à la Date d'Echéance ou en cas de Remboursement Anticipé Automatique.

Date de Constatation Finale : La date qui est 5 jours ouvrés, sous les conventions Paris et T2⁽²⁾, précédant immédiatement la Date d'Echéance

Date d'Echéance : 11 janvier 2038 (en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique).

Dates de Constatation Annuelle : Pour chaque Date de Paiement du Coupon Conditionnel ou Date de Remboursement Anticipé Automatique, le cas échéant, la date qui est 5 jours ouvrés, sous les conventions Paris et T2⁽²⁾, précédant immédiatement cette Date de Paiement du Coupon Conditionnel ou cette Date de Remboursement Anticipé Automatique.

Date de Paiement du Coupon Inconditionnel : 11/01/2027

Dates de Paiement du Coupon Conditionnel : Le 10/01/2028, 09/01/2029, 09/01/2030, 09/01/2031, 09/01/2032, 10/01/2033, 09/01/2034, 09/01/2035, 09/01/2036, 09/01/2037 et 11/01/2038. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, la date de paiement retenue sera le jour ouvré suivant sauf si celui-ci tombe le mois suivant, auquel cas la date de paiement retenue sera le jour ouvrable précédent.

Dates de Remboursement Anticipé Automatique : Le 11/01/2027, 10/01/2028, 09/01/2029, 09/01/2030, 09/01/2031, 09/01/2032, 10/01/2033, 09/01/2034, 09/01/2035, 09/01/2036 et 09/01/2037. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, la date de paiement retenue sera le jour ouvré suivant sauf si celui-ci tombe le mois suivant, auquel cas la date de paiement retenue sera le jour ouvrable précédent.

Barrière de Remboursement Anticipé Automatique : Lorsque le Taux EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 1,80%.

Barrière de Paiement du Coupon Conditionnel : Lorsque le Taux EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 2,70%.

Éligibilité : Comptes-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERin »).

Frais d'Investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le Distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Bourse de Luxembourg

Offre au Public : Offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus (anciennement appelé placement privé).

Commission de Distribution : Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces Titres, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est composée d'une commission initiale. La commission initiale est incluse dans le prix d'achat des Titres et n'excédera pas 1,95% par an multiplié par la durée maximale des Titres exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission initiale sera versée en un paiement unique initial après la fin de la Période de Commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres par les investisseurs.

Publication de la valeur liquidative : BLOOMBERG et SIX TELEKURS. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.

Double Valorisation : Une double valorisation est établie par Refinitiv (la « Société ») sur une base bimensuelle (tous les 15 jours). La Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du Groupe JPMorgan.

Marché Secondaire : Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du Titre, avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00%.

Agent de Calcul : J.P. Morgan Securities plc, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Code ISIN : FR0014012WB1

(1) JPMorgan Chase & Co : Standard & Poor's / Fitch / Moody's: A / AA- / A1 Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 23 septembre 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription aux Titres.

(2) T2 étant un jour où le système de paiement Trans-European Automated Real-time Gross Settlement Express Transfer qui utilise une plate-forme partagée unique est ouvert pour le règlement des paiements en euro.

■ AVERTISSEMENTS

Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Le présent document est un document destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus (anciennement appelé placement privé) et de ce fait n'a pas été communiqué à l'Autorité des marchés financiers. Ce Produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le Produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les principales caractéristiques du Produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du Produit telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du prospectus » ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus relatif au Produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du Produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le Produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le Produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de l'Emetteur ni du Garant pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. L'Emetteur ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans les Produits.

Disponibilité du prospectus

Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique complète. La documentation juridique du Produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives inscrites dans le cadre du Prospectus de Base dénommé « J.P. Morgan Structured Securities Programme for the issuance of Notes, Warrants and Certificates » approuvé et publié le 17 avril 2025 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2541309>), les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Final Terms) (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2571421>) sont disponibles aux adresses suivantes : <https://sp.jpmorgan.com> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunusturm 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne sur simple demande. La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce Titre peut être consultée et téléchargée sur le site <https://www.jpmorgan-key-information-documents.com/priips/document/FR0014012WB1/fr/pop> ou peut être obtenue sur simple demande auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunusturm 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance-Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Données de marché – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées à posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par J.P. Morgan SE – J.P. Morgan SE offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à J.P. Morgan SE étant déterminées de bonne foi par J.P. Morgan SE. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), J.P. Morgan SE anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés异常, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de J.P. Morgan SE. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par J.P. Morgan SE.

Informations importantes concernant vos placements et les conflits d'intérêts potentiels – Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque JPMorgan Chase & Co ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») est incitée d'un point de vue économique ou autre, ou est susceptible de l'être, à agir dans son propre intérêt dans le cadre de sa gestion des portefeuilles de ses clients. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants : (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement tel qu'un fonds commun de placement, un produit structure, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par JPMorgan Chase & Co ou une filiale ; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, tels que l'exécution et la compensation des ordres, auprès d'une filiale ; (3) lorsque J.P. Morgan perçoit un paiement en contrepartie de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ou (4) lorsque J.P. Morgan perçoit le paiement en contrepartie de services fournis (dont les services aux actionnaires, de comptabilité ou de dépôt) au titre des produits d'investissement achetés pour le portefeuille d'un client. D'autres conflits peuvent survenir en raison des relations que J.P. Morgan entretient avec d'autres clients ou lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et notre connaissance des processus d'investissement, ainsi qu'avec la philosophie mise en pratique en matière de risque et de conformité de la société, il est important de rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Vous pouvez choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (autres que les avoirs bancaires et fonds de liquidité) dans certains portefeuilles.

Restrictions générales de vente

– Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Évènements exceptionnels affectant le(s) Sous-jacent(s) – Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) Sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 127 Rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt.
Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.
Numéro SIRET : 50093363500020

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.